



Compte-rendu

Bureau de la CLE du Mardi 15 Novembre 2022 à 14h à Frasne

Participants

Nombre de membres du bureau de la CLE : 15 / 24 - Participants : 22

Dont collège des élus : 8 / 15

Dont collège des usagers : 4 / 5

Dont collège de l'Etat : 3 / 4

Autres participants : 8

Philippe ALPY, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE), remercie les participants à cette réunion du bureau de la CLE. Il indique que la présentation de l'étude sur l'abreuvement prévue par la chambre d'agriculture régionale n'aura pas lieu suite à un empêchement. Il excuse les absents et présente l'ordre du jour modifié selon les contraintes de chacun :

- Audition par la mission de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable
- Phase de démarrage de l'étude prospective sur le changement climatique :
 - Présentation de l'étude et suites du COTECH de démarrage du 20 Octobre
 - Réflexion sur la mise en place d'une commission gestion quantitative
- Echanges sur le calendrier pour la révision du SAGE/PGRE en lien avec le déroulé de l'étude prospective
- Ressources stratégiques majeures : retour sur la réunion du 8 novembre de présentation de la démarche auprès des collectivités en charge de l'AEP
- Avis sur le projet de voie douce Morteau / Montlebon
- Questions diverses

Gérard MAMET indique qu'il souhaite aborder 2 points complémentaires :

- Le retour suite au séminaire des SAGE à Lille auquel il a participé avec Amélie BARBIER-DODANE
- Le plan rivières karstiques 2022-2027 signé récemment

Philippe ALPY informe que le plan rivières karstiques a été mis en place par la préfecture, en lien avec le Département du Doubs. Ce plan répertorie les actions réalisées et financées sur le territoire et permet aussi de communiquer auprès du grand public sur les actions menées. Le préfet accorde un intérêt certain à ce sujet, il s'est aussi déplacé pour venir visiter des zones humides sur le périmètre de l'EPAGE et a reconnu l'importance des travaux menés par l'EPAGE. Ce plan rivières karstiques est un outil « institutionnel » effectivement piloté par l'Etat et le Département, sachant qu'il y a des instances de concertation locale comme la CLE au sein desquelles le dialogue multi acteurs doit avoir lieu. Il indique également que ce plan n'identifie pas réellement d'actions nouvelles, à part le plan fromageries avec notamment des actions de contrôle fortes engagées par le Préfet sur les stations d'épuration et des mises en demeure pour celles non conformes.

Laurent KOMPf appuie ces éléments en indiquant qu'il est important de valoriser les actions en les faisant connaître, de fédérer en faisant se rencontrer les acteurs, d'avancer pour faire évoluer le contexte et d'être conscient des problèmes à résoudre.

1. Audition par la mission de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable relative à un dialogue territorial pour les zones humides

Flore LAFAYE DE MICHEAUX, membre de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable, explique leur mission, avec son collègue Hervé Parmentier. Celle-ci est de réaliser un audit des acteurs locaux des 18 territoires identifiés au niveau national par la présence de zones humides remarquables, ceci afin :

- d'identifier les facteurs de réussite locaux pour la préservation des zones humides, mais aussi les difficultés rencontrées, ceci afin de proposer des leviers d'actions, des financements, des moyens juridiques ou des messages à faire remonter au ministère de la transition écologique.
- de savoir quelles seraient les possibilités et volontés des acteurs du territoire pour la création d'un parc national zones humides, et d'informer des plus-values associées.
- De valoriser les actions innovantes conduites sur les territoires, comme par exemple les 3 programmes Life menés sur ce territoire, qui peuvent venir en conseil et appui à d'autres territoires.

Elle remercie les acteurs ayant participé pour le temps passé.

Hervé PARMENTIER précise que ce n'est pas l'EPAGE qui commande cette mission, mais qu'elle s'inscrit dans une dynamique pour faire avancer les actions. Un rapport sera finalisé début 2023 et présenté au ministre, l'objectif étant d'identifier des leviers en matière de politiques publiques.

Il indique que les instances représentatives nationales des groupes d'usagers de l'espace, comme la FNSEA et la fédération nationale des chasseurs, ont été rencontrées en amont, avec pour celle-ci, des prises de position contre un projet de parc national, quel que soit le territoire et une volonté affichée de manifester localement lors des auditions, ce qui explique potentiellement la manifestation des chasseurs à Frasne ce jour. La Fédération départementale des chasseurs et les ACCA locales seront rencontrées ce jour par la mission.

Stéphane SAUCE indique qu'il n'avait pas connaissance de la venue du CGEDD, il prend aussi connaissance d'un potentiel parc national et ses bénéfices mais peut être aussi ses contraintes. Dans les faits, il peut y avoir des objectifs en lien avec l'environnement, l'eau, la biodiversité mais qui doivent être compatibles avec la stratégie alimentaire, la qualité du travail. Il se dit ouvert à des rencontres, mais reste quelque peu réservé quant à l'intérêt d'un parc national et souhaite savoir ce qu'il y a derrière cette appellation et quelles sont les conséquences.

Hervé PARMENTIER a contacté le directeur adjoint de la chambre d'agriculture du Doubs et la mission le rencontrera dans la semaine. Ils rencontreront prochainement Florian Dornier, président de la FDSEA, ainsi que le CIGC.

Concernant la proposition de parc national, 1 seul territoire a formulé son désintérêt à ce stade. Le territoire des tourbières du massif jurassien présente, comme les autres un potentiel intéressant pour un parc national. Cette démarche permet de monter d'une marche au niveau de la qualité environnementale. L'engagement des acteurs locaux est nécessaire, avec des élus locaux qui siègent au parc national. Il est nécessaire d'évaluer la plus-value pour le territoire.

Flore LAFAYE DE MICHEAUX précise qu'un parc national obtient 8 millions par an de l'Etat pour son fonctionnement. Le parc zones humides aura nécessairement un fonctionnement différent des autres parcs nationaux 'classiques' de montagne, dans la mesure où les zones humides en France ont toutes été façonnées par l'homme avec des usages encore très prégnants, telle que l'activité agricole. La gouvernance est établie selon une charte, il faudra être créatif pour faire de la restauration et préservation des zones humides, tout en conservant l'activité locale.

Hervé PARMENTIER ajoute que la capacité de la CLE à dialoguer est un atout, et qu'il y a des leviers à activer au niveau national, s'il y a la volonté d'agir du territoire.

Philippe ALPY indique qu'il n'est pas demandeur d'un parc national, mais qu'il est de la responsabilité des élus de porter les actions de la CLE et de l'EPAGE. La reconnaissance nationale et internationale Ramsar, ainsi que la médaille de l'ordre national du mérite reçue par Geneviève MAGNON dernièrement pour son travail sur la restauration des zones humides sont une preuve de la notoriété territoriale, développée de longue date.

Il est normal que l'Etat s'intéresse à notre territoire qui en particulier a réussi à mobiliser 3 Lifes successifs : Life Dugeon, Life Tourbières et maintenant le Life Climat.

Il est plus pertinent de travailler sur le génie écologique que sur les réserves collinaires, et il y a nécessité d'élaborer une stratégie foncière pour le rechargement en eau des territoires avec l'urgence climatique.

Gérard MAMET suggère qu'il faut raisonner en termes d'intérêt général à long terme et trouver un chemin commun entre agriculture et environnement. Avec pour exemples :

- faire que les nitrates restent dans les champs et partent moins dans les rivières.
- préserver la biodiversité des prairies, ainsi que la baisse de qualité fourragère,
- prévenir l'appauvrissement des sols, qui est un problème pour l'avenir.

Michel CARTERON souligne que différents dispositifs ont été mis en place sur le secteur du Dugeon, notamment, les sites Natura 2000, les APB écrevisses à pattes blanches, pour autant par exemple, les APB n'ont pas de répercussion financière. A une époque, a été évoquée une réserve naturelle nationale sur le Dugeon, mais l'idée ne s'est pas concrétisée. Beaucoup de choses prennent forme aujourd'hui, avec par exemple à Malpas, les travaux de restauration de tourbières. Dans les dispositifs réserves naturelles, l'Etat contribue aux moyens humains, financiers, ce qui permet des suivis, ce qui serait bénéfique aux zones humides. En dehors de dispositifs en réserves naturelles, il peut y avoir des détériorations en moins de temps qu'il en a fallu pour les restaurations. Dans le bassin du Dugeon, l'APB et les zones Natura 2000 ont été votés favorablement. Il n'avait jamais pensé à un parc national, démarche relativement compliquée, qui serait sur le secteur Haut-Doubs Haut-Jura. Il considère cela comme une opportunité d'avoir une réglementation qui aide à la gestion du territoire.

Hervé PARMENTIER insiste sur la nécessité que les acteurs se mettent autour de la table pour en discuter et construire ensemble une démarche, sans cela rien ne pourra être fait.

Philippe ALPY rappelle que sur le secteur, le SAGE est plus prescriptif que le SDAGE, et que cela est un bénéfice pour le territoire et sa qualité environnementale.

2. et 3. Phase de démarrage de l'étude prospective sur le changement climatique / Echanges sur le calendrier pour la révision / du SAGE/PGRE en lien avec le déroulé de l'étude prospective

Le groupement mandataire de l'étude, formé par ARTELIA et l'entreprise YAC, se présente et explique les tenants et aboutissants de l'étude, le déroulé, le planning, la méthodologie.

Yannick ARAMA (YAC) a de l'expérience dans ce genre d'animation territoriale, dans l'accompagnement, en tant que facilitateur dans le domaine agricole et du changement climatique. Il indique qu'il a œuvré dans le cadre d'études prospectives, avec entre autres, un travail sur le devenir des exploitations agricoles dans les Monts du Forez.

Rémy VIGOUROUX présente la méthodologie de l'étude, pour les phases de rétrospective et prospective sur le climat. Il indique qu'aujourd'hui, on est capable de faire de la prospective climatique plus fine en zone montagnaise que ce qui était faisable il y a 7-8 ans.

Vincent MARGUET demande si les variations de l'évapotranspiration et des stocks d'eau en fonction du type et de l'état des sols, seront prises en compte, sachant que les sols tassés ont des capacités de stockage limitées et favorisent le ruissellement.

Marc BOISSON explique que les données connues seront intégrées, avec des variables globales, et qu'en parallèle, les éléments moins connus ou variables seront approchés par hypothèse. Les hypothèses seront validées en COTECH.

Vincent MARGUET souligne que même si ce volet n'est pas intégré, il faudra le développer pour les prescriptions car le stockage de l'eau peut aller de 1 à 10 selon l'état des sols.

Philippe ALPY indique qu'une étude prospective sur l'enneigement a été effectuée sur la station de Métabief et souhaite savoir si elle peut être prise en compte.

Marc Boisson indique que toutes les études en lien seront prises en compte, ils ont déjà eu notamment des échanges avec le BRGM et la chambre d'agriculture, pour des études à valoriser.

Stéphane SAUCE demande si c'est le même travail que l'étude HYCARRE.

Yannick ARAMA répond que la question avait été anticipée et explique que l'étude HYCARRE avait bien intégré le volet agriculture. La plus-value ici est de quantifier les impacts sur les milieux aquatiques, l'état des stocks d'eau, l'avenir de la ressource en eau, notamment pour les cultures et l'abreuvement, et plus précisément la pérennité de l'abreuvement, la poursuite des capacités de production de biomasse.

Cyril THEVENET complète que l'étude donnera des indications quant aux évolutions à la baisse des débits d'étiage, ce qui est en lien aussi avec les normes de rejets des stations d'épuration, par exemple, pour connaître les capacités futures de dilution dans les cours d'eau et envisager l'adaptation des normes de rejets.

Gérard MAMET souligne que pour certains cours d'eau, actuellement, c'est déjà la STEP qui alimente le débit du cours d'eau à l'étiage.

Marc Boisson explique qu'en moyenne annuelle, on s'attend à avoir plus de pluie sur le Département du Doubs mais avec des répartitions saisonnières différentes, avec un impact variable selon les pluviométries estivales par exemple.

Stéphane SAUCE précise que la notion de pluie utile est importante.

Marc Boisson indique qu'ils regarderont ce paramètre dans le détail, et que les pluies efficaces seront prises en compte, avec l'ETP potentielle (évapotranspiration), ainsi que l'évolution des températures qui augmente les besoins en eau. Pour autant, il sera difficile de prédire comment sera la couverture végétale à l'avenir.

Philippe ALPY demande si le déboisement des résineux dépérissant sera pris en compte, avec une captation de l'eau sur parcelle de résineux de 16 % qui n'allait pas au sol, à l'inverse des parcelles suite aux coupes à blanc, qui présentent une végétation arbustive avant replantation.

Marc Boisson explique qu'il faudra étudier les possibilités de l'intégrer dans le modèle en termes d'impact global. Il informe que le BRGM va fournir des éléments relatifs à l'impact du couvert végétal sur le ruissellement et l'infiltration.

Yannick ARAMA présente l'animation territoriale avec des ateliers par 'monde' : AEP, tourisme, agriculture, milieux naturels. Elle s'organisera en plusieurs ateliers successifs, qui aborderont les ordres de grandeur, les sujets de réflexion. Un travail sera réalisé pour évaluer si les ordres de grandeurs des changements à venir correspondront aux solutions possibles. Dans le cas inverse, le modèle de développement d'aujourd'hui pourra être remis en question et un travail sur les adaptations à envisager sera mené.

Cyril THEVENET indique que les éléments de l'étude alimenteront la révision du SAGE.

Vivien ROSSI explique que cette démarche intègre le volet de la gestion quantitative des ressources en eau, et souligne la volonté de remettre en place une commission quantitative de la CLE, pour appuyer le bureau de la CLE sur ce volet.

Cyril THEVENET indique que l'animation territoriale démarrera début 2023 et qu'il faudra articuler les différentes instances de concertation. Les personnes qui participeront aux ateliers pourront être sollicitées pour participer à cette commission quantitative par la suite.

Vivien ROSSI précise qu'il faudrait plutôt relancer cette commission en parallèle pour ne pas trop décaler le travail dans le temps, cette commission a vocation à être une émanation de la CLE pour réunir les acteurs concernés. Il indique aussi que le SAGE a maintenant 10 ans et qu'une vérification de sa compatibilité avec le SDAGE est à dérouler.

Stéphanie ADAM indique qu'un travail d'évaluation de la compatibilité a été réalisé sur la base d'une grille d'analyse comparative. Si le SAGE doit être révisé, c'est le préfet qui doit initier la révision. Il faudra réaliser un état des lieux, travail qui a déjà été fait pour le contrat de bassin. Ensuite un travail d'amélioration du PAGD sera à mener. Une enquête publique finalisera la démarche, sachant que le processus court sur environ 3 ans.

Il y aura différentes études qui alimenteront cette nouvelle version du SAGE notamment concernant : les ressources stratégiques, le PGRE/ PTGE à intégrer au SAGE.

Cyril THEVENET informe qu'une évaluation de la compatibilité SDAGE/SAGE pourra être présentée à une prochaine CLE.

Philippe ALPY indique que c'est un travail dense, qui nous oblige, mais qui est à réaliser. De nombreux sujets s'y inscrivent entre autres le SDAGE, les SCOT, PLU, PCAET, le sujet de la zone transfrontalière. Il faudrait que les acteurs échangent car le sujet de l'eau est transversal.

Jean-Claude GRENIER indique qu'il faudrait faire une priorisation des actions de l'EPAGE, avec un calendrier, les échéances, les moyens humains et les financements, avec une présentation du directeur.

Cyril THEVENET indique qu'il n'y a pas de nécessité de recruter sur ce sujet.

Vivien ROSSI précise que l'Agence de l'eau finance le poste SAGE et le poste contrat de bassin, ainsi qu'un poste d'animateur foncier potentiel.

Philippe ALPY souligne qu'en plus des salariés compétents qui seront mobilisés, les élus auront à répondre aux échéances pour mener à bien la démarche.

Vivien ROSSI précise que la commission quantitative devrait se réunir à minima 2 fois par an.

Un calendrier est à définir pour les réunions des commissions quantitatives et la révision du SAGE.

En lien, il rappelle que les SDAEP et les travaux qui sont financés par l'Agence de l'eau, doivent associer les financeurs et les services de l'Etat compétents, dont l'ARS, aux phases de rendu des études ou de réception des travaux.

De multiples collectivités co-existent sur le Haut-Doubs et communiquent souvent peu entre elles, l'objet de la CLE est de partager sur le sujet.

A ce sujet il souhaite que le dossier du SDAEP du syndicat des eaux de Dommartin puisse être abordé en CLE car il a démarré sans que soient associés les services de l'Agence de l'eau.

Philippe BINETRUY, président du SIE de Dommartin, indique qu'en tant que nouvel élu, sans beaucoup d'appui et de conseil, il a dû reprendre ce dossier qui avait un degré d'urgence et qu'il n'avait pas la volonté d'écarter qui que ce soit.

4. Ressources stratégiques majeures : retour sur la réunion du 8 novembre de présentation de la démarche auprès des collectivités en charge de l'AEP

Cyril THEVENET rapporte que les collectivités étaient présentes et mobilisées sur le sujet. Ont été invitées à cette réunion de présentation de la démarche les communautés de communes, les syndicats d'eau indifféremment de leurs compétences (production, transport, distribution...).

L'Agence de l'Eau, représentée par **Thierry MARGUET** en charge du sujet, a présenté les actions à mener, consistant en la réalisation d'études afin de définir des zones de sauvegarde en termes de qualité et de quantité des eaux des ressources répertoriées comme majeures pour l'avenir du territoire (ressources identifiées par une étude réalisée en 2012).

Amélie BARBIER-DODANE a ensuite présenté la priorisation des actions sur les ressources majeures validée en bureau de la CLE du 8 mars 2022. Par la suite, elle a annoncé la tenue de réunions locales sur début 2023, afin de concerter les acteurs compétents en AEP et leur présenter précisément les configurations cartographiques des ressources qui les concerne.

Il a aussi été précisé que le SAGE implique l'obligation réglementaire de définition de ces zones de sauvegarde, via la Loi Climat et Résilience.

5. Avis sur le projet de voie douce Morteau / Montlebon

Elodie JOURNOT en charge du projet à la Communauté de communes de Morteau présente le projet et les choix techniques retenus, par visioconférence.

En complément, **Amélie BARBIER-DODANE** présente l'analyse des impacts potentiels sur le volet eau en lien avec le SAGE et la proposition d'avis du bureau de la CLE.

L'avis favorable du bureau de la CLE est complété de recommandations pour augmenter la qualité du projet. La formulation finale retenue a posteriori est annexée à ce compte rendu.

6. Questions diverses

Le Président remercie tous les participants et lève la séance.

Le 18 novembre 2022,

Amélie BARBIER-DODANE
Chargée de mission du
SAGE Haut-Doubs Haute-Loue

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux		Présence
ALPY Philippe / Président de la CLE	Vice-Président CD25 / Président EPAGE	Présent
GRENIER Jean-Claude / Vice-Président collège des collectivités de la CLE	1er VP de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue / Président de la CCLL	Présent
DEFRASNE Daniel	CC Grand Pontarlier	Absent
BINETRUY Philippe	CC Montbenoît	Présent
FRIGO Jean-Pierre	CC Val de Morteau	Présent
LOIZON Beatrix	CD25	Excusée
LAUBIER Bernard	EPAGE HD HL	Présent
LIETTA Claude	Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs	Présent
MARGUET Vincent	CC Loue Lison	Présent
FAGIANI Patricia	CC Lacs et Montagnes de Haut Doubs	Présente
FAIVRE Gérard	CC Portes Haut Doubs	Excusé
BILLOT Olivier	CC Montbenoît	Absent
COURVOISIER Claude	CC Altitude 800	Absent
ROBERT Gilles	Parc Naturel régional du Pays Horloger	Excusé
DAVID Franck	Syndicat Mixte Doubs Loue	Excusé
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations		Présence
MAMET Gérard / Vice-Président collège des usagers de la CLE	SOS Loue et rivières comtoises / Vice-Président de la CLE collège des usagers	Présent
SAUCE Stéphane	Chambre d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort	Présent
BELON Jean-Pierre	Fédération Départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs	Présent
CARTERON Michel	CPEPESC	Présent
COLIN Fabien	CIGC / Comité interprofessionnel de Gestion du Comté	Absent

Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics		Présence
PHILOT David	Préfet du Jura (DDT)	Excusé
ROLLIN François	Délégation de Besançon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Représenté par Vivien ROSSI
VAUTERIN Patrick	Direction départementale des Territoires du Doubs et Préfecture du Doubs	Représenté par Laurent KOMPF
ROLLET Didier	Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté	Représenté par Nicole APPERRY
Participants complémentaires		Présence
ADAM Stéphanie	Agence de l'Eau	Présente
LAFAYE DE MICHEAUX Flore	Mission CGEDD	Présente
PARMENTIER Hervé	Mission CGEDD	Présent
DAUDEY Thomas	Département du Doubs	Présent
ARAMA Yannick	YAC	Présent
BOISSON Marc	Artelia	Présent
VIGOUROUX Rémy	Artelia	Présent
THEVENET Cyril	EPAGE HD HL	Présent
LE NAGARD Maud	EPAGE HDHL	Présente
BARBIER-DODANE Amélie	EPAGE HDHL	Présente



**DELIBERATION DU BUREAU DE LA CLE N° 2
AVIS SUR LE PROJET VOIE DOUCE MORTEAU MONTLEBON**

Bureau de la CLE réuni le 15 Novembre 2022 à 14h

Membres présents et ayant donné mandat

Nombre de membres du bureau de la CLE titulaires ou représentés : 15 / 24

Nombre de membres titulaires présents : 15 / 24

Nombre de mandats : 0

Dont collège des élus : 8 / 15

Dont collège des usagers : 4 / 5

Dont collège de l'Etat : 3 / 4

Autres participants : 8

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux		Présence
ALPY Philippe / Président de la CLE	Vice-Président CD25 / Président EPAGE	Présent
GRENIER Jean-Claude / Vice-Président collège des collectivités de la CLE	1er VP de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue / Président de la CCLL	Présent
DEFRASNE Daniel	CC Grand Pontarlier	Absent
BINETRUY Philippe	CC Montbenoît	Présent
FRIGO Jean-Pierre	CC Val de Morteau	Présent
LOIZON Beatrix	CD25	Excusée
LAUBIER Bernard	EPAGE HD HL	Présent
LIETTA Claude	Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs	Présent
MARGUET Vincent	CC Loue Lison	Présent

FAGIANI Patricia	CC Lacs et Montagnes de Haut Doubs	Présente
FAIVRE Gérard	CC Portes Haut Doubs	Excusé
BILLOT Olivier	CC Montbenoît	Absent
COURVOISIER Claude	CC Altitude 800	Absent
ROBERT Gilles	Parc Naturel régional du Pays Horloger	Excusé
DAVID Franck	Syndicat Mixte Doubs Loue	Excusé
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations		Présence
MAMET Gérard / Vice-Président collège des usagers de la CLE	SOS Loue et rivières comtoises / Vice-Président de la CLE collège des usagers	Présent
SAUCE Stéphane	Chambre d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort	Présent
BELON Jean-Pierre	Fédération Départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs	Présent
CARTERON Michel	CPEPESC	Présent
COLIN Fabien	CIGC / Comité interprofessionnel de Gestion du Comté	Absent
Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics		Présence
PHILOT David	Préfet du Jura (DDT)	Excusé
ROLLIN François	Délégation de Besançon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Représenté par Vivien ROSSI
VAUTERIN Patrick	Direction départementale des Territoires du Doubs et Préfecture du Doubs	Représenté par Laurent KOMPFF
ROLLET Didier	Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté	Représenté par Nicole APPERRY
Participants complémentaires		Présence
ADAM Stéphanie	Agence de l'Eau	Présente
DAUDEY Thomas	Département du Doubs	Présent
ARAMA Yannick	YAC	Présent
BOISSON Marc	Artelia	Présent
VIGOUROUX Rémy	Artelia	Présent

THEVENET Cyril	EPAGE HD HL	Présent
LE NAGARD Maud	EPAGE HDHL	Présente
BARBIER-DODANE Amélie	EPAGE HDHL	Présente

Note : le règlement intérieur de la Commission Locale de l'Eau prévoit qu'un membre de la CLE ne peut porter qu'un seul mandat – donné par un membre du même collège.

14 Votants (dont représentés par mandat : 0)

EXPOSE : Suite à la consultation sur le projet de voie douce reliant Morteau et Montlebon, l'avis ci-joint est soumis à avis du Bureau de la CLE qui a reçu délégation de la Commission Locale de l'Eau.

Décision du bureau de la Commission Locale de l'Eau :

La DDT instruisant le projet, elle ne prend pas part au vote.

Compatibilité avec le SAGE Haut-Doubs Haute-Loue

Le projet et les mesures compensatoires proposées respectent la mesure du PAGD concernée ainsi que l'article 1 du règlement du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue.

Avis du bureau de la Commission Locale de l'Eau

L'avis du bureau de la CLE est favorable à ce projet, et le bureau émet certaines recommandations :

- Étudier la possibilité de réaliser le cheminement sur la partie longeant le Doubs en matière non bitumeuse (béton, liant végétal ou autre...) afin d'éviter le départ de substances hydrocarbures sur ce tronçon tout en permettant le déneigement,
- Étudier une alternative à l'utilisation de géotextile plastique, option qui a été évoquée par le pétitionnaire, avec l'usage de géotextile issu de matière végétale,
- Pour la plantation d'arbres envisagée, il est suggéré les espèces adaptées au climat local et résistantes au sec : tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*), érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et érable à feuilles d'obier (*Acer opalus*) de part et d'autre de la voie douce sur l'ensemble de l'itinéraire ; pour plantations en pied de talus selon maîtrise foncière : aulne (*Alnus glutinosa*).
- Etudier la possibilité de remettre en place une ripisylve diversifiée (strate herbacée, strate arbustive, strate arborée) le long du Doubs sur le tronçon de cheminement bordant le Doubs.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau

Philippe ALPY